

Avis aux médias

FAIR Canada défend les mesures visant à rendre obligatoire l'autorité contraignante de l'OSBI et met en garde contre une surveillance excessive

Toronto, ON (15 juillet 2025) – Aujourd'hui, Jean-Paul Bureau, Directeur général de FAIR Canada, a publié la déclaration suivante en réponse à un projet d'encadrement proposé par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) visant à rendre obligatoire le pouvoir contraignant de l'Ombudsman des services bancaires et d'investissement (OSBI).

Il s'agit de mesures attendues depuis longtemps qui visent à mettre en place un système de règlement des différends plus équitable et plus responsable pour les investisseurs lésés, afin d'éviter qu'ils ne soient contraints d'accepter des règlements à la baisse proposés par des sociétés qui ne sont actuellement soumises à aucune obligation de paiement.

FAIR Canada soutient les efforts des ACVM visant à renforcer la protection des investisseurs grâce à l'introduction d'un pouvoir contraignant accordé à l'OSBI. Un nouvel élément du projet prévoit la création d'un groupe indépendant de décideurs externes chargé d'examiner les recommandations portant sur des montants de 75 000 \$ ou plus. FAIR Canada examine actuellement cette modification afin de s'assurer qu'elle ne désavantage pas les investisseurs particuliers.

Nous examinons également le cadre de surveillance proposé par les ACVM, qui semble excessif et injustifié. En élargissant la surveillance réglementaire sur la gouvernance, les transactions et la prise de décision au sein de l'OSBI, la proposition risque de réduire l'autorité et le rôle du conseil d'administration de l'OSBI. Notre examen visera principalement à s'assurer que l'OSBI est en mesure de régler les plaintes de manière rapide, équitable et fiable sans être contrecarré par une surveillance excessive et inutile. Un règlement efficace des litiges par l'entremise d'un service de médiation indépendant est essentiel au bon fonctionnement d'un système de protection des investisseurs.

Nous avons hâte d'examiner l'encadrement en détail et de participer au processus de consultation. Il s'agit d'un moment crucial pour la protection des investisseurs au Canada, et il est essentiel de prendre les bonnes décisions.

Nous exhortons les ACVM à finaliser rapidement les encadrements relatifs au pouvoir contraignant et encourageons les gouvernements à s'engager à adopter les mesures législatives nécessaires. FAIR Canada reste déterminée à faire avancer cette réforme essentielle et est prête à collaborer avec les organismes de réglementation, les gouvernements et le secteur afin de mettre en place un système de règlement des litiges plus efficace pour les Canadiens.

Contexte : Le 30 novembre 2023, les ACVM ont publié pour consultation un projet d'encadrement réglementaire visant l'établissement d'un service indépendant de règlement des différends — rôle qui devrait incomber à l'OSBI — dont les décisions seraient exécutoires. La période de consultation s'est terminée le 28 février 2024 et les ACVM ont passé en revue les réponses qu'elles ont reçues. Le 7 novembre 2024, ces dernières ont annoncé leur intention de publier un autre document pour consultation au cours du deuxième semestre de 2025, qui comprendra leur approche proposée en matière de surveillance.